



# CUISINE ARTISTIQUE - 2010

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE  
ROMORANTIN-LANTHENAY  
30 et 31 OCTOBRE 2010**

## *Invité d'Honneur l'Italie (Vinci en Toscane)*

**REGLEMENT DU CONCOURS EXPOSITION ARTISTIQUE**

### PLATS FROIDS

Les **Journées Gastronomiques de Sologne** organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE** basée uniquement sur la présentation du froid et la dégustation.

Les pièces seront jugées selon :

- la technique ..... sur 30
- le sens artistique avec l'utilisation des couleurs .... sur 50
- le comestible et la dégustation ..... sur 20

Elles seront sondées.

#### **TRES IMPORTANT**

**Pour la dégustation :** prévoir un échantillon de l'ensemble de la pièce présentée, sur **une assiette d'emballage perdu**. En son absence, la note de dégustation sera égale à zéro.

Ne pas apporter de couverts, de saucière, de plats...

**Le classement sera effectué en trois catégories :**

- OUVRIERS ou ARTISANS
- COMMIS jusqu'à 23 ans inclus
- APPRENTIS pièces individuelles,

### ARTICLE I – THEME :

« L'Italie représentée par la ville de Vinci en Toscane »

### ARTICLE II - INSCRIPTION

Les Candidats devront adresser leur inscription à l'aide du bulletin de participation ci-joint, à :

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**  
13, rue du tour de la Halle  
**41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.**

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 16 octobre 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours. **Le droit d'inscription est gratuit.**

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

## **ARTICLE III : RECEPTION DES PIÈCES**

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 29 octobre à partir de 17 h jusqu'à 20 h**, soit dans la **matinée du samedi 30 octobre entre 6 h 00 et 8 h 30**, dernier délai. **Le lieu sera précisé dans l'accusé de réception après inscription.**

**Tous signes distinctifs apparents sur la pièce maîtresse et sur le matériel de dégustation entraîneront une disqualification.**

Elles seront reprises le **dimanche 31 octobre à partir de 19h00 et jusqu'à 21h00.**

**IMPORTANT** : les concurrents devront coller **sous** leur plat, leur nom, prénom, adresse, établissement, numéro de téléphone et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions, ainsi que son appellation et le temps mis pour sa réalisation; cette carte sera mise sur le plat après le passage des jurys.

**Au moment du dépôt de pièce, le concurrent sera seul admis à mettre en place sa pièce.**

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce. Après le dépôt des pièces, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

## **ARTICLE IV : LE JURY**

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, qui effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 30 octobre.**

Les travaux des membres du jury seront sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

**LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL**

## **ARTICLE V : RESULTATS ET RECOMPENSES**

### **1° - RESULTATS**

le jour et l'heure de la **remise des prix** seront indiqués sur l'accusé de réception après inscription

**Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.**

### **2° - RECOMPENSES**

Un même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un seul classement.

**ATTRIBUTION DES PRIX :**

**De très nombreuses récompenses**

**Exception** : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

## **ARTICLE VI – PROPRIETE – RESPONSABILITE**

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**[www.romorantin.fr/jgs](http://www.romorantin.fr/jgs)**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

**BULLETIN DE PARTICIPATION**  
**EXPOSITION ARTISTIQUE DE CUISINE**

A retourner dûment complété avant le samedi 16 octobre 2010 :

**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE, 13 rue du tour de la Halle, 41200  
ROMORANTIN-LANTHENAY**

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E.mail :		E.mail :	

**Dans quelle catégorie concourez-vous ? (Cocher la case correspondante)**

**OUVRIER ARTISAN**

**COMMIS** (date de naissance obligatoire)

**APPRENTI** (pièce individuelle) - **Rappel** : date de naissance obligatoire

**Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?**

- longueur

- profondeur

**Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.**

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer à **l'EXPOSITION ARTISTIQUE CUISINE - 2010.**

Je certifie sur l'honneur que la pièce présentée sera bien de ma fabrication et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si j'ai été nommé M.O.F.

((Meilleur Ouvrier de France).

A : ..... Le : ..... SIGNATURE :

Signature :